

## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'intégralité des OM résiduelles des déchets ménagers du Grand Besançon est transportée à l'Unité de valorisation énergétique des déchets de Besançon. En 2014, ce sont 46 743 t qui ont été traitées par cette installation dont 61 % issues des collectes du Grand Besançon.



L'UIOM comporte deux fours :

- Four III d'une capacité de 3t/h mis en service en 1976,
- Four IV d'une capacité de 4t/h mis en service en 2002.

La capacité est de :

- 59 600 t/an d'ordures ménagères et de DIB
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine

La chaleur produite par incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur du quartier de Planoise.

L'énergie valorisée représente environ 40 % des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire de l'électricité.

L'incinération des déchets ménagers du Grand Besançon a généré :

- Production de 40 384 MWh d'énergie, dont 37 979 MWh thermique et 2 405 MWh électrique
- Mâchefers (3 630t) entièrement valorisés directement ou après maturation,
- Récupération puis le recyclage de 515 t de métaux dont 507 t d'acier et 8 t de métaux non ferreux extraits des mâchefers,
- Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération des OM (REFIOM) : 965 t enfouies en Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD).

23

Au cours de l'année 2014, d'importants travaux d'entretien ont été réalisés sur la ligne de 1976 : changement de l'extracteur et réfection partielle du réfractaire.

La ligne de 2002 a connu d'importants dysfonctionnements sur la chaudière et le poste de préparation des réactifs du traitement des fumées.

Début avril 2014, deux dépassements journaliers du paramètre de monoxyde de carbone ont été identifiés. Ils ont été sans conséquence sanitaire et environnementale. L'exploitant Bival a réorganisé les équipes, réalisé un audit de fonctionnement.

Afin de suivre les rejets atmosphériques, des mesures sont réalisées en continu sur les deux lignes en fonctionnement. Les rejets aqueux sont également contrôlés.

Le fonctionnement de l'installation est conforme à l'arrêté préfectoral. Une inspection des services de l'État par la DREAL a été menée en octobre 2014 et conclut à la conformité de l'installation, mais interroge le SYBERT sur le devenir de la ligne de 1976.

Le four de 1976 est ancien et a largement dépassé sa durée de vie normale, mais il respecte les obligations réglementaires et environnementales. Il alimente le réseau de chaleur, permet de pallier les arrêts de four de la ligne de 2002. La décision de la date d'arrêt du four sera prise courant 1er semestre 2015.

28 730 tonnes incinérées issues des collectes de déchets ménagers  
du Grand Besançon, soit 61% des déchets incinérés  
à l'UIOM